

Les milieux naturels à Montréal, des ressources à protéger

Résumé de la conférence d'ouverture livrée par Daniel Leblanc et Isabelle Piché de la direction régionale de Montréal du ministère de l'Environnement du Québec

Le territoire de Montréal totalise 500 km². Cette ville étant entourée d'eau, elle est bordée par près de 266 km de rives dont certaines sont artificialisées à 61 % telles que les rives du bassin de La Prairie, à 67 % pour les rives du lac St-Louis mais en moyenne, on constate que 85 % des rives sont artificialisées. Il reste peu de cours d'eau et de milieux humides sur l'île de Montréal; ils subissent de fortes pressions dues au développement urbain. Leur nombre étant restreint, un effort particulier doit être fait pour les protéger. Outre les petits cours d'eau à débit intermittent, les marais et les marécages, on note sept cours d'eau intérieurs majeurs sur l'île de Montréal et quatre sur l'île Bizard.

Les espaces bâtis tels que les bâtiments, les infrastructures, les stationnements et les terrains artificialisés occupent 82,3 % du territoire. Le restant soit 17,7 % du territoire de Montréal est occupé par des espaces non bâtis et se répartit comme suit : près de 11 % par des parcs régionaux et urbains, 3,2 % par des milieux boisés hors parcs et 3,2 % en friche. Malgré son caractère urbain, Montréal possède une biodiversité remarquable en raison de son climat tempéré et des milieux naturels encore présents : 88 espèces de poissons, 17 espèces d'amphibiens, 14 espèces de reptiles, 359 espèces d'oiseaux, 26 espèces de mammifères. Mais aussi des espèces désignées ou susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables : 16 espèces animales dont le Chevalier cuirvé et l'Épervier de Cooper, 81 espèces végétales dont l'Ail des bois et l'Arisème dragon. Il est important de retenir que cette biodiversité sera maintenue en autant qu'un certain pourcentage de milieux naturels survivent au développement urbain et donc deviennent protégés. En 1997 la moyenne internationale des aires protégées était de 8,6 % de la superficie terrestre mondiale. En 1998, la France protégeait 19,8 % de son territoire, les États-Unis 18,9 %, le Canada 9,5 % et le Québec à peine 2,8 %. Il faut donc établir dès maintenant une stratégie montréalaise de conservation des milieux naturels.

Un habitat doit fournir de la nourriture incluant de l'eau et un abri afin que la faune et la flore s'y reproduisent. L'habitat doit assumer également les besoins requis pour l'élevage des rejets. Pour répondre aux besoins du plus grand nombre d'espèces animales, les différentes strates végétales (herbacées, arborescentes et arbustives) doivent être présentes. Un milieu naturel permet le maintien des processus écologiques tels que la régénération de l'air, le recyclage de la matière organique morte, la régulation des eaux. L'équilibre des écosystèmes est ainsi préservé et la protection des espèces (incluant les espèces rares et menacées) est assurée, selon les conditions climatiques où il se développent. L'homogénéité floristique des parcs urbains classiques n'assure pas ces fonctions; de plus la faune et la flore qu'on y retrouve sont peu diversifiées. Pourtant, il est possible de concilier les usages des citoyens et la préservation des milieux naturels par des aménagements mixtes. Des concepts comme les parcs-natures ou certains parcs urbains tel que Terra Cotta, une partie du parc Angrignon, le bois de l'île-des-Sœurs sont garants de notre patrimoine écologique.

Les milieux naturels n'offrent pas que des avantages pour les espèces animales et floristiques. Ils améliorent la qualité de vie des citoyens et la santé humaine en général. Les arbres sont qualifiés de poumons de la terre et contribuent à l'amélioration de la qualité de l'air. Ils offrent des activités de plein air prisées par les citoyens et les touristes. Ils ajoutent une plus-value au territoire (citons l'île-des-Sœurs et tous les secteurs en bordure des parcs). Montréal se doit de rencontrer certains standards environnementaux. À l'heure de la mondialisation, elle doit atteindre le statut de Ville verte afin de rester compétitrice face aux autres villes. Les milieux naturels augmentent le rayonnement international de la Ville. Montréal accueille plusieurs secrétariats d'organismes environnementaux tels le secrétariat de la Commission de Coopération Environnementale (SCCE), le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (SCDB), le bureau national du Canada de l'Union Mondiale pour la Conservation de la Nature (UICN-Canada), le conseil mondial de l'Eau (CME). Il serait dommage si demain Montréal ne pouvait rencontrer quelques-uns des objectifs de ces organismes. Selon une enquête, 80 % des répondants considèrent qu'il est nécessaire de conserver les habitats naturels, 90 % que la faune est importante à Montréal et 55 % sont prêts à investir pour améliorer les parcs urbains. Nous avons séparé les milieux naturels en deux catégories, les milieux naturels avec statut de protection et les milieux naturels sans protection. L'ensemble des **milieux naturels avec statut de protection** totalise 3,8 % de la superficie du territoire soit 1890 hectares. Parmi ces milieux, un total de 3,2 % de la superficie de territoire rencontre les critères de l'UICN (Union internationale de conservation de la nature) et sont donc désignés aires protégées. Ces aires protégées regroupent, entre autres, 7 des 9 parcs-natures. De plus, s'ajoute à cette catégorie de milieux naturels protégés certains parcs urbains (Terra Cotta,

boisé St-Paul, etc.) totalisant 0,6 % du territoire. À l'intérieur de cette catégorie nous retrouvons tous les milieux humides (marais, marécages) et hydriques (cours d'eau).

L'autre catégorie concerne les **milieux non protégés**. En comptabilisant les milieux boisés hors-parcs, on atteint une superficie de 1 600 ha soit 3,2 % du territoire. Nous pourrions aussi comptabiliser dans cette catégorie les friches. Par ailleurs, ces milieux seront considérés dans une stratégie globale de conservation afin de bonifier les milieux boisés. Nous avons sélectionné : les peuplements liés à un milieu humide, les peuplements matures ou centenaires qu'ils arborent une stratification favorable à la faune, les peuplements rares, tels l'érablière à érable noir et la micocoulière, et finalement, les peuplements abritant des espèces rares. Dès qu'un peuplement rencontrait au moins un de ces critères, il était sélectionné. Cette stratégie vise à consolider les parcs actuels par l'ajout de peuplement forestiers d'intérêt et de zones tampons constituées de bois ou terrains en régénération, à conserver des corridors naturels nécessaires au déplacement de la faune et aux activités récréatives, à sauvegarder les entités écologiques et protéger davantage les zones carencées en milieux naturels. La majorité (65 %) des peuplements boisés restant sur l'île ont été sélectionnés selon les critères écologiques mentionnés ci-haut et rencontrent au moins un des ces critères. Par contre, peu d'entre eux se retrouvent avec les quatre critères. L'ensemble des peuplements d'intérêt écologique totalisent 1 048 ha soit 2,1 % du territoire de Montréal. **À noter que d'autres peuplements auraient pu être sélectionnés en fonction d'autres critères (économique, urbanistique, social, etc.). L'objectif visé par cet exercice est de visualiser le potentiel en milieux naturels sur l'Île de Montréal et des critères uniquement écologiques ont été considérés. Les divers partenaires impliqués dans le développement de Montréal devront se concerter afin d'élaborer une stratégie de conservation des milieux naturels restants qui répond aux attentes de tous dans le cadre d'un développement durable. Ce développement durable vise, entre autres, le maintien de la biodiversité. Si ces peuplements d'intérêt s'ajoutent aux milieux naturels ayant déjà un statut de protection, ces milieux représenteraient près de 6 % du territoire et seraient garants de notre patrimoine écologique.**

À la Direction régionale de Montréal, nous avons superposé sur une base d'orthophotos (photo aérienne) les divers renseignements recueillis lors des inventaires; localisation des milieux humides et hydriques, des bois d'intérêts, parcs et golfs. Tous les arrondissements de la Ville de Montréal ont été complétés ce qui nous permet d'avoir une meilleure vue d'ensemble sur les milieux naturels à protéger. Ces cartes sont remis aux arrondissements lors d'une présentation donnée par notre Direction sur l'importance de préserver les milieux naturels restants à Montréal.

Certains milieux humides et hydriques ont pu échapper à notre inventaire, mais ils demeurent protégés en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Comme vous l'avez constaté, ces milieux sont précieux et jouent un rôle important dans le maintien de la biodiversité et aussi pour notre qualité de vie et l'avenir de Montréal. Nous demeurons confrontés à certaines réalités urbaines. La Ville possède la plus forte densité de population du Québec soit près de 3700 habitants au km². De plus, diverses études démontrent que depuis 1986, Montréal a perdu 3000 hectares de milieux boisés. Ainsi en 15 ans, Montréal a connu un taux de déforestation de 4 %, en moyenne, par année. Si la tendance se maintient et que rien n'est fait, il est prévisible que dans moins de vingt (20) ans tous les milieux boisés actuels hors-parcs auront disparus. Différentes études ont permis d'arriver à un tel bilan soit le rapport de INRS-urbanisation de 1999, p.27 (entre 1986 et 1994, 50 % des boisés perdus), le rapport du MAMM sur la CMM à venir (entre 1994 et 1999, 437 ha de boisés perdus ou 87 ha/an) et l'Atlas des boisés, 2001, p.89 (entre 1999 et 2001, 130 ha de boisés perdus ou 60 ha/an). Ainsi, pratiquement tous les marais d'origine et les plaines inondables ont été remblayés et un grand nombre de cours d'eau ont été canalisés. En ce qui concerne les parcs protégés, leur statut demeure précaire car certains projets identifiés les menacent comme, par exemple, le futur tracé de l'autoroute 440 traverse le Parc-Nature du bois de l'Île-Bizard, le prolongement de la rue Salaberry est planifié pour passer au travers du parc-nature du Bois-de-Liesse, des constructions seraient envisagées à l'intérieur des limites du parc du Mont-Royal, etc...

Il est clair que les pressions urbaines exercées sur tous les milieux naturels sont énormes et ces milieux sont peu nombreux, d'où l'urgence d'établir une stratégie de conservation. L'aménagement du territoire est de responsabilité municipale. C'est donc la Ville de Montréal qui peut, avec l'aide de ses partenaires, définir cette stratégie. Il existe divers outils réglementaires et techniques tels que la *Politique des rives, du littoral et des plaines inondables* et l'Atlas des bois de Montréal. À Montréal, il existe un potentiel de 7 % en milieux naturels boisés, potentiel atteignable si tous les milieux naturels restant deviennent protégés. En ciblant les peuplements d'intérêt écologique et en maintenant la protection des parcs actuels, un pourcentage plus réaliste soit près de 6 % du territoire en milieux naturels terrestres pourrait être garant de notre patrimoine écologique. Par ailleurs, au rythme où le développement actuel s'effectue, dans une vingtaine d'années, si rien n'est fait, les milieux naturels hors-parcs seront tous détruits à Montréal. Cela signifie conserver les milieux naturels restant avant qu'ils ne deviennent trop coûteux, trop morcelés ou image du passé.